

Objet : Prise en charge des frais associés à l'opération « Année mémorable de l'olive 2014 » dans le cadre du Salon de l'Agriculture 2014 - complément

Le Président expose :

- Vu la délibération n° 2013-07-03 du Comité Syndical du 3 juillet 2013,
- Vu la délibération n° 2014-02-01 du Bureau Syndical du 14 février 2014

Il est rappelé que le Syndicat Mixte assure le portage de l'événement exceptionnel « Année de l'olive 2014 » et que le Bureau Syndical a décidé la prise en charge des frais de déplacements en train des personnes ci-dessous dans le cadre du Salon International de l'Agriculture de Paris du 22 février au 2 mars 2014.

En complément de la délibération n° 2014-02-01, le Président propose que soient également pris en charge l'ensemble des frais de déplacement et d'hébergements (frais réels sur présentation de factures acquittées) des personnes suivantes :

- M. Christian BARTHEYE, pour la confrérie de l'olivier
- M. et Mme LAGET, pour la confrérie de l'olivier
- M. Patrick FLORET, pour le syndicat de l'olive de Nyons
- Mme Anne LAURENT, pour la confrérie de l'olivier
- M. Jean-Pierre JOURDAN, Vice-Président de l'AFIDOL, et confrérie de l'olivier
- M. Christian TEULADE, Président de l'IMO, et confrérie de l'olivier
- Mme Alexandra PARIS, animatrice AFIDOL
- M. et Mme BOUFFIER, des Délices Buxoises pour la démonstration culinaire de la « Fougasse des Baronnies »
- M. et Mme LESAGE, de la maison Lesage, pour l'agencement du « Baronnies des 4 saisons » à l'occasion des 20 ans de l'AOC de l'huile et l'olive de Nyons
- M. Jean-Pierre BUIX, confrérie de l'olivier

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** de prendre en charge, dans le cadre de l'action "Année mémorable de l'Olive", les frais de déplacements et d'hébergements (frais réels) des personnes sus-listées.
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD